

AFFAIRE N° 24. - Autorisation de passer un appel d'offres pour la fourniture de matériel de cuisine, nécessaire aux cantines scolaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un appel d'offres pour la fourniture de matériel de cuisine, nécessaires aux Cantines Scolaires.

La dépense correspondante sera réglée par le F.A.S.O., au chapitre 1er, rubrique Cantines Scolaires, article 1er (b) - Equipement (référence : lettre n° 6621/DAS/5 du 22/7/7) accordant à la Commune de Saint-Denis une subvention de 20 000 000, à titre de participation à l'équipement des cuisines des groupes scolaires en construction de Saint Denis Est.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Mme BERNARD. - Dans le matériel de cuisine est-il prévu des appareils électriques ?

M. HOARAU. - Il est prévu des fait-tout pour la cuisson du riz à la vapeur.

Mme BERNARD. - Nous avons un matériel de cuisine vraiment archaïque.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

En  
Saint-Denis, le 3 Mai 1971  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé : H. Kessler